

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Article 272 du Code Civil · Dans le cadre de la fixation d'une prestation compensatoire, par le juge ou par les parties, ou à l'occasion d'une demande de révision, les parties fournissent au juge une déclaration certifiant sur l'honneur l'exactitude de leurs ressources, revenus, patrimoine et conditions de vie.

Article 1075-1 du Code de Procédure Civile · Lorsqu'une prestation compensatoire est demandée au juge ou prévue dans une convention, chaque époux produit la déclaration sur l'honneur mentionnée à l'article 272 du code civil.

NOM ·

Prénom ·

Date et lieu de naissance ·

Profession

Adresse ·

REVENUS (Base mensuelle)	
SALAIRES	
PENSIONS	
RETRAITE	
BENEFICES NON COMMERCIAUX	
REVENUS AGRICOLES	
REVENUS MOBILIERS	
REVENUS FONCIERS	
TOTAL DES REVENUS	

PRESTATION SOCIALES (Base Mensuelle)	
ALLOCATIONS FAMILIALES	
ALLOCATIONS LOGEMENT	
AUTRES PRESTATIONS SOCIALES	
TOTAL PRESTATIONS SOCIALES	

CHARGES PERSONNELLES (Base Mensuelle)	
LOYER/ MENSUALITE Habitation principale	
IMPOTS <ul style="list-style-type: none">• Taxe d'habitation (par mois)• Taxe foncière (par mois)• Impôt sur le revenu (par mois)	
ELECTRICITE + GAZ	
ASSURANCES (habitation, véhicule)	
EMPRUNT OU LOYER VOITURE (mensuel + reste dû)	
CREDITS A LA CONSOMMATION (mensuel + reste dû)	
TOTAL DES CHARGES PERSONNELLES	

PATRIMOINE

	Désignation	Valeur (en euros)	Bien Propre (à cocher si propre)	Bien communs ou indivis (à cocher si commun ou indivis)
IMMOBILIER				
MOBILIER				
COMPTES BANCAIRES				
VEHICULES				

Je soussigné(e) _____,

né(e) le _____ à _____

demeurant _____

_____ certifie sur l'honneur l'exactitude des
renseignements ci-dessus.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE